

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 24 juin 2014**

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-quatre juin, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille quatorze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX, sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	18
Nombre de conseillers présents ou représentés	18
Nombre de conseillers excusés :	01
Nombre de conseillers absents :	

Présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

1. GUERIN Denise	10. FRERSON Alain
2. SERGENT Jean-Marie	11. DOS SANTOS RODRIGUES Sandrine
3. AUBRY Christine	12. GIRARD Pascal
4. ANGO Jacques-Vianney	13. MASSON-BENSID Nadia
5. DEBRAND Monique	14. LADROIT Serge
6. CABART Jean-Claude	15. LACROIX Aurore
7. PEGURRI Gisèle	16. BELHANDA Abdeslam
8. LONGUEVILLE Jean-Pierre	17.
9. LECLERE Claudine	18. LORENZI Jean-Luc
	19. AMBOLLET Christine

Absents :

Absents excusés : FONTANIVE Marzéna

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme AUBRY Christine

**OBJET : LA MODIFICATION DE LA DENOMINATION SOCIALE DU TITULAIRE
DU LOT n°2 Marché public « Réhabilitation de l'avenue du Maréchal Leclerc, de
l'allée Pierre de Coubertin et du parking dit « commercial »
N° 14/85**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 20°;

Vu le marché notifié le 18/09/2013 à la société ISS ESPACES VERTS ;

Vu le projet d'avenant ;

Considérant que la société ISS ESPACES VERTS, agence de Reims, située au 56/58 bd du val de Vesle prolongé, 51500 ST LEONARD, titulaire du lot n°2 « aménagement paysagers » du marché « Réhabilitation de l'avenue du Maréchal Leclerc, de l'allée Pierre de Coubertin et du parking dit « commercial », a changé sa dénomination sociale à compter du 15 avril 2014, pour devenir IDVERDE, agence de Reims, située au 56/58 bd du val de Vesle prolongé, 51500 ST LEONARD.

Considérant que toutes les prestations assurées par la société ISS ESPACES VERTS sont reprises intégralement par la société IDVERDE aux mêmes conditions initialement fixées au contrat, notamment de prix et de qualité de service.

Considérant que l'ensemble des collaborateurs et référents, assurant ces prestations est intégralement maintenu dans ses fonctions, le tout de telle façon que le service rendu ne soit en aucune manière modifié ou altéré.

Considérant que la société IDVERDE dispose de toutes les garanties et capacités techniques, professionnelles et financières, il y a lieu de procéder à la modification du contrat par voie d'avenant, pour tenir compte de ce changement de dénomination sociale.

En conséquence, il y a lieu donc d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la continuité du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer l'avenant du marché « Réhabilitation de l'avenue du Maréchal Leclerc, de l'allée Pierre de Coubertin et du parking dit « commercial », pour le lot n°2 « aménagements paysagers » avec la IDVERDE,

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Denise GUERIN